

L'UNICEM inquiète sur le financement de ses Centres de Formation des Apprentis

Alors que la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage 2015 bat son plein, les Centres de Formation des Apprentis (CFA) de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) sont sur le qui-vive. La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, a induit un changement significatif dans la répartition de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Créée par la loi de finances du 13 juillet 1925, la taxe d'apprentissage est un impôt qui a pour but de financer le développement des formations technologiques et professionnelles. La loi du 5 mars 2014, entrée en vigueur en janvier 2015, introduit une séparation plus stricte entre le financement des formations par l'apprentissage et celui des autres formations technologiques et professionnelles initiales.

On distingue toujours trois fractions au sein de la taxe d'apprentissage, mais la répartition prévue est modifiée par la loi du 5 mars 2014 :

- la fraction destinée aux régions, est fixée à 51 % de cette taxe. Elle doit être reversée par les Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) au Trésor public avant le 30 avril de l'année de collecte ;
- le quota d'apprentissage, réservé aux CFA et sections d'apprentissage, est fixé à 26 % de cette taxe;
- le hors-quota (ou barème), destiné au financement des formations technologiques et professionnelles initiales, est fixé à 23 % de cette taxe.

Jusqu'à présent, les CFA de l'UNICEM percevaient environ 60% de la taxe versée par une entreprise du secteur, soit 2 millions d'euros, issus de deux des trois sources de financement (le quota d'apprentissage et le hors-quota). Les subventions régionales représentent moins d'un million d'euros. Avec la réforme, le hors quota, ne peut plus être fléché vers les CFA. Le financement des CFA reposera donc désormais sur le quota d'apprentissage et sur les subventions que décideront de verser les régions.

Pour Patrick Pittalis, directeur de la formation au sein de l'UNICEM, cette modification fait peser un risque sur le maintien des CFA : « *Les régions arbitreront désormais l'allocation de la taxe d'apprentissage vers les différentes formations qui vont de l'apprentissage à l'enseignement supérieur. Aujourd'hui les critères d'attribution de ces arbitrages ne sont pas connus, mais le risque de baisse des financements dans nos 3 CFA est bien réel.* »

Si les subventions régionales ne compensent pas la baisse du niveau de taxe directement perçue par les CFA, l'UNICEM sera dans l'obligation de revoir l'offre proposée, d'abord en limitant le nombre d'apprentis par promotion (déjà en baisse de 7% depuis 2012) et/ou le nombre de métiers proposés.

Au final, les conséquences pourraient être désastreuses pour le secteur en entraînant une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. L'impact serait d'autant plus préoccupant que la formation, par la voie de l'apprentissage est particulièrement bien adaptée aux besoins des entreprises de la branche des matériaux de construction minéraux comme à leur mode de fonctionnement. Aujourd'hui 85% des apprentis trouvent un emploi durable dans les métiers à leur sortie des CFA de l'UNICEM.

A propos des CFA de l'UNICEM

L'UNICEM dispose de 3 CFA qui forment chaque année, plus de 500 jeunes en contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation aux différents métiers des industries de carrières et matériaux mais aussi des travaux publics. Les jeunes préparent, en alternance, des formations aux métiers de la pierre, de la conduite d'engins ainsi qu'à la maintenance et au pilotage d'installations.

- **Centre de Formation des Apprentis - Louvigné-Du-Désert (Ile-et-Vilaine)**

Situé à Louvigné-du-Désert, en Ile-et-Vilaine, à 70 kilomètres au Nord de Rennes, le CFA régional de l'UNICEM est sous convention avec le Conseil régional de Bretagne depuis 2001. Il prépare des formations aux métiers de la pierre, de la mécanique d'engins, de la maintenance et au pilotage d'installations. En 2014, le CFA compte 73 apprentis dont les 2/3 suivent une formation aux métiers de la pierre, ce qui en fait dans ce domaine, l'un des plus importants CFA en France. Les jeunes bénéficient d'un lieu de formation rénové et doté d'un équipement pédagogique de pointe. Le CFA a mis en place une pédagogie axée sur le parcours de formation individualisé qui vise à créer un environnement favorable à l'épanouissement individuel des jeunes au cours de leur formation.

Le CFA de Louvigné participe régulièrement aux différents concours professionnels ou challenges qui ont lieu en France et à l'étranger, l'occasion pour les apprentis de se "mesurer" à ceux venant d'autres horizons. Le CFA y est régulièrement primé.

Plus d'informations sur www.bretagne.cfa-unicem.com

- **Centre de Formation des Apprentis - Montalieu (Isère)**

Le centre de formation de Montalieu se situe au nord de l'Isère, à 60 kilomètres à l'Est de Lyon et à 70 kilomètres à l'Ouest de Chambéry. Il accueille dans ses structures, entre 300 et 320 apprentis/an. Cinq spécialités de formation sont proposées. Elles se déroulent, pour chacune d'elles, sur deux ans, plus une année pour les mentions complémentaires. Le CFA met à la disposition des apprentis plus de 40 engins : pelles, chargeuses, bouteurs, tombereaux, niveleuses, compacteurs...). Il dispose également d'une centrale de granulats (unique en France). Pour les métiers de la pierre, des machines traditionnelles jusqu'à la commande numérique sont proposées aux élèves.

Plus d'informations sur www.rhonealpes.cfa-unicem.com

- **Centre de Formation des Apprentis - Lacrouzette/Bessières**

Le CFA UNICEM Midi-Pyrénées, composé de 2 centres situés à Toulouse-Bessières (Haute-Garonne) et Castres-Lacrouzette (Tarn) accueille entre 100 et 120 apprentis /an. Il propose les meilleurs équipements pédagogiques de la région Midi-Pyrénées pour l'apprentissage à la conduite des engins de chantiers et le travail de la pierre : plus de 7 hectares ont été aménagés pour les différents travaux, 18 engins de chantiers adaptés aux carrières et aux travaux publics...

Le CFA articule son action autour de 3 axes principaux :

- une démarche de qualité pédagogique et d'individualisation des parcours des apprentis,
- l'aide aux entreprises dans le cadre du contrat d'apprentissage (aide au recrutement des futurs apprentis, mise en relation avec les jeunes, accompagnement des maîtres d'apprentissage...),
- la promotion des métiers de la branche auprès des structures scolaires et des acteurs de l'emploi dans le cadre de l'alternance.

Plus d'informations sur www.midipyrenees.cfa-unicem.com

À propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 100 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,6 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 2 millions d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr

L'UNICEM propose, à travers différents sites, des informations, des ressources pédagogiques et des témoignages pour guider les jeunes et leurs familles dans l'univers des matériaux de construction et présenter les formations disponibles :

www.unicem-formation.com

www.decouvertedesmetiers.fr

www.carrieresaufeminin.com

Contact presse : Monet Communication – Tel. 01 47 05 09 08

Christelle de Montbel – cmontbel@monetcom.com

Bérangère Mori – berangere.mori@monetcom.com